



# Déménagement de la BSE Pistes

## Entrée en piste ?!

### Introduction

#### Où ?

La BSE PISTES déménagera à Orly Sud (aile Est de l'aérogare).

#### Proposition

Les agents de la BSE Pistes ont présenté un plan durant le groupe de travail à l'ensemble des personnes présentes.

Ce plan a durant la réunion subi des modifications et devrait être finalisé par les agents de la BSE PISTES durant la semaine et remis.

#### ERP

Le bâtiment abritant les nouveaux locaux de la BSE PISTES est un ERP (établissement recevant du public) de 2<sup>ème</sup> catégorie (accueillant entre 701 à 1500 personnes). De sorte que certaines obligations s'appliquent comme notamment :

- un dégagement principal et un dégagement secondaire,
- mais également l'obligation de laisser le couloir libre.

### Disposition

Le plan a été validé en attendant l'approbation du gestionnaire Aéroports de Paris (ADP) qui pourrait s'y opposer pour des raisons techniques (voir plus bas).

Ce plan comprend, sur un même niveau :

#### 1°) Au fond des locaux

- Un local social** de 25,46 m<sup>2</sup> (comptoir, frigo, table)
- Un vestiaire homme** (17 m<sup>2</sup>) avec douche (2,44 m<sup>2</sup>).
- Un vestiaire femme** (14,39 m<sup>2</sup>) avec douche (2,43 m<sup>2</sup>).

#### 2°) Séparation

Un couloir de 14,21 m<sup>2</sup> entre les deux parties gauches et droite.

Au bout de ce couloir pour aller vers les vestiaires et le local social une porte hublot coupe feu.

#### **Accord de la direction ?**

*Madame la Directrice a rappelé que le directeur interrégional (DI) n'était pas opposé à des modifications, mais sous condition budgétaire et de dimension des locaux égale à ce qui était prévu.*

#### **Climatisation ?**

*La climatisation est prévue dans les nouveaux locaux.*

### 3°) côté gauche

a) **Une salle de fouille et de procédure** (29,95 m<sup>2</sup> approximativement) comprenant une table, un banc de visite et un poste de travail.

#### b) Salle d'ordre

À côté de la salle fouille et procédure se trouve une salle d'ordre (19,41 m<sup>2</sup>). Les 2 pièces seraient séparées par une porte coulissante de type *Scrigno*. Une autre porte coulissante se trouverait entre la salle d'ordre et le couloir.

Une paroi amovible serait également installée dans cette pièce de façon à créer un espace garantissant la confidentialité lors de la venue de l'avocat. Cette paroi devrait être isolée d'un point de vue phonique. Deux armoires et deux postes de travail seraient prévus dans cette pièce.

c) **Bureau du CSDS** : 11,72 m<sup>2</sup> (bureau positionné par rapport aux fenêtres, pas d'imprimante mais une armoire).

d) **Bureau des adjoints** : 16,76 m<sup>2</sup> (bureaux face à face avec 80 cm minimum derrière les sièges des adjoints entre eux et le mur).

### 4°) Côté droit

(En partant du fond côté vestiaires filles)

#### a) Locaux techniques

Deux WC de 5,18 m<sup>2</sup> qui seraient modifiés pour permettre l'installation de locaux techniques obligatoires (sanitaire et électricité) un côté vestiaire fille et l'autre côté cellule de retenue.

Si les plans devaient se faire selon les souhaits exprimés cela modifierait l'ouverture des portes pour les vestiaires hommes et femmes. Il y aurait une perte en surface (non chiffrée pour l'instant mais pas importante).

#### b) Cellules de retenue

Deux cellules de retenue sont prévues côte à côte (5,4 m<sup>2</sup> chacune avec des toilettes) située vis-à-vis de la salle d'ordre.

#### c) Salle d'armes

Une salle d'armes de 10,9 m<sup>2</sup> comprenant le coffre de la sous-caisse et le coffre à armes vis-à-vis du bureau du CSDS.

#### d) Salle de stockage

À côté, la salle de stockage de 10,34 m<sup>2</sup> comprenant une imprimante, un composteur avitaillement et les nouveaux casiers des agents de type boîte aux lettres (avec une clé individuelle).

#### Sécurité

Monsieur GERAUT en tant que moniteur TPCI a souligné l'importance de la sécurité dans les locaux (1,50 m de distance de l'infracteur pour les agents, et, maintien des distances de sécurité entre l'infracteur et tout objet dangereux).

## Conclusion

Le débat a été dans l'ensemble très constructif et a permis de valider le plan. Les deux problèmes subsistants restent :

- d'une part le lieu de stockage du matériel de la femme de ménage, qui devrait être solutionné
- mais surtout les modifications concernant les locaux techniques qui nécessitent l'approbation de ADP.



**Au sein de SOLIDAIRES Finances, SOLIDAIRES Douanes était représenté par : Jean-Luc Cambigue (BSE Sud). Pour plus de précisions, n'hésitez pas à le contacter.**